



Problème avec mon propriétaire

Par **Chrislanna**, le **13/04/2014** à **23:47**

Bonjour ! Je voudrais qu'on m'éclair sur mon problème. Voilà j'ai déménagé depuis en février 2014 pour vivre avec mon copain, j'ai envoyé ma lettre de préavis avec accusé de réception. J'ai laissé ma caution car j'avais pas envie de faire la peinture et quelques trucs. Mon ex propriétaire dit que y a beaucoup travaux tout à refaire d'une valeur totale de 5000€ et il me dit de payer 2500€ pour participation. Il m'a donné une lettre qu'il a écrit si je lui paye par il fait appel à un huissier. Il m'a aussi donné des devis qu'il a fait. Quand je lui demande les facteurs il s'énerve et me déstabilise sur le fait que j'avais jamais mis l'assurance logement. C'est la première fois que je prenais un appartement et j'avoue que personne ma jamais parlé d'assurance je sais que j'ai vraiment tort , et à chaque fois il revient sur ce jugé. Face à sa femme et lui toute seule j'arrive plus à parler juste à écouter leurs décisions. Le pire c'est qu'il m'oblige à laisser mon nom sur la boîte aux lettres et m'interdit de changer mon adresse au près de tout organisme et surtout à la CAF pour qu'il puisse bénéficier d'aide logement qui est versée sur son compte depuis deux mois, je lui ai dit que j'aimais pas cette situation il ose me dire estime toi heureuse que je te fais pas payer le loyer ! je sais plus quoi faire je suis totalement vider. Mon copain veut plus me voir dans cet état à décider que j'aille à la CAF pour nous déclarer en couples. Je sais pas si je dois déclarer qu'on est en couples depuis mon déménagement en février ou pour ce mois d'avril, parce-que pendant ce temps j'ai aussi eu le RSA. Aide moi svp merci d'avance.

Par **cocotte1003**, le **14/04/2014** à **06:16**

Bonjour, votre appartement était-il un meublé ou pas, pour cela regardez le bail. Avez-vous envoyé votre LRAR de préavis et à quelle date. In état des lieux de sortie a-t-il été fait, cordialement

Par **Lag0**, le **14/04/2014** à **08:28**

Bonjour,
Attention, vous devez signaler à la CAF ce déménagement ! En ne le signalant pas et en laissant la CAF verser votre allocation, vous vous rendez coupable de fraude !